

Rue du Collège 3
1357 Lignerolle

+41 24 441 94 09
info@lignerolle.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 03/24

BUDGET 2025 COMMENTAIRES ET INFORMATIONS

BUDGET 2025 calculé pour une population de 460 habitants

Taux d'imposition 0.785

INTRODUCTION

Ce budget 2025 se présente, pour la première fois, selon le nouveau plan comptable MCH2. Quelques informations sont jointes à ce préavis.

Sachant que notre programme informatique INFOMA-AXIANS, dont l'entreprise a été vendue en 2024, ne permettra pas ce changement, le choix d'un nouveau programme s'est porté sur le logiciel CRESUS, qui est suffisant pour des communes jusqu'à 800 habitants et reconnu pour sa simplicité d'utilisation et son coût moins élevé.

La Municipalité a donc décidé, en accord avec le boursier, de mettre en place ce nouveau programme dès le 1er janvier 2025, et ce, directement sur MCH2. Elle en a fait la demande à la Direction des finances communales (DFC-DGAIC), afin de pouvoir tenir ses comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2025, alors qu'initialement nous avions prévu ce changement pour 2027.

Pour la Commune, le projet d'adoption de MCH2 dans sa globalité se déroule en 3 étapes :

- En 2024 : Conversion des comptes du plan comptable vaudois (MCH1-PCV) vers MCH2, y compris les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les comptes du bilan.
 - Présentation des comptes 2023 MCH1-PCV et du budget 2025 MCH2
- En 2025 : Tenue des comptes 2025 selon MCH2. D'un point de vue informatique, il y aura une bascule définitive des bases de données lorsque les comptes 2024 seront entièrement bouclés.
 - Présentation des comptes 2024 MCH1-PCV et du budget 2026 MCH2

- En 2026 : Bouclement des comptes 2025 selon MCH2, y compris élaboration de nouvelles annexes. Les comptes 2025 selon MCH2 auront comme comparatif le budget 2025 ainsi adopté par le Conseil communal.
 - Présentation des comptes 2025 MCH2 et du budget 2027 MCH2

Le présent budget 2025 est soumis au Conseil communal uniquement sous le nouveau référentiel comptable MCH2. La Municipalité a pris l'option de ne pas le présenter parallèlement sur le format MCH1-PCV, vu que d'importants changements rendent le comparatif peu pertinent. La grande majorité des communes ayant choisi de tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2025 a choisi la même option.

1. MCH2 – Nouveau plan comptable harmonisé

Jusqu'à la fin des années 1970, il n'existait aucun système de comptabilité harmonisée pour les collectivités publiques suisses, que ce soit pour la Confédération, les cantons ou les communes. En 1977, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) publie une première édition du Nouveau modèle des comptes (NMC), plus connu sous le nom de Modèle comptable harmonisé (MCH1). Ce premier modèle avait pour objectif d'harmoniser la comptabilité publique de l'ensemble des collectivités publiques suisses. Le canton de Vaud et les communes vaudoises y ont apporté quelques ajustements, donnant ainsi naissance au Plan comptable vaudois (PCV), introduit dès 1979. Faisant partie intégrante du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RRCom), le PCV est appliqué par toutes les communes vaudoises encore aujourd'hui.

En 2002, la CDF entreprend une réforme du modèle comptable harmonisé. Elle mandate pour ce faire un groupe de travail formé de représentants de la Confédération, des cantons et des communes. Ce groupe de travail termine ses travaux et remet, en 2007, le Modèle comptable harmonisé 2, MCH2, à la CDF qui l'adopte à l'unanimité le 25 janvier 2008. Ce modèle comprend 20 recommandations et un nouveau plan comptable harmonisé pour toutes les collectivités publiques suisses. Il est publié en juillet 2009 avec l'instruction pour les cantons et les communes d'introduire ces nouvelles dispositions dès que possible, mais dans un délai de 10 ans.

L'Etat de Vaud est passé sur MCH2 en 2014, mais ce n'est pas encore le cas de l'ensemble des communes vaudoises. Les communes et associations de communes ont la liberté de choisir leur année de passage, mais cette dernière doit être au plus tard pour 2027.

2. Objectifs et principes de présentation des comptes prévus par le MCH2

Le MCH2 a pour principal objectif l'harmonisation des plans comptables de l'ensemble des collectivités publiques suisses, cela pour permettre une plus grande comparabilité entre elles. Le MCH2 s'oriente également vers les pratiques des normes internationales en matière de comptabilité publique, à savoir les normes IPSAS (*International Public Sector Accounting Standards*). Enfin, il permet la prise en compte d'exigences nationales et internationales en matière de statistique financière. En définitive, c'est une transparence accrue, une harmonisation et une stabilité dans la tenue et la présentation des comptes publics.

La présentation des comptes doit offrir une vision de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat. Elle respecte également les principes comptables suivants définis dans la recommandation n° 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

Selon le principe de l'image fidèle, le patrimoine financier devrait être évalué à sa valeur vénale et des provisions devraient pouvoir être constituées. Mais en conformité avec la pratique de l'Etat de Vaud, la base légale s'appliquant aux communes vaudoises déroge à ces deux dispositions du Manuel MCH2 de la CDF. Les communes vaudoises ne sont donc pas autorisées ni à revaloriser leur patrimoine financier, ni à constituer des provisions.

En résumé :

- Harmonisation et comparabilité
- Rapprochement vers les normes internationales
- Transparence
- Fiabilité des bases statistiques

3. Principaux changements

Le passage au MCH2 engendre les nouveautés principales suivantes pour les communes vaudoises :

- Un plan comptable, une classification fonctionnelle et une classification par nature plus détaillées et harmonisées avec celles de la Confédération, des cantons et des autres communes ;
- Un compte de résultats à deux niveaux, faisant notamment la distinction entre résultat opérationnel et résultat lié à des charges et des revenus de nature extraordinaire ;
- Un compte des investissements et un tableau des flux de trésorerie pour toutes les communes ;
- Une comptabilisation des immobilisations conforme aux durées d'utilisation économique ;
- Une annexe aux comptes nettement enrichie contenant, entre autres, un tableau des titres et participations, un tableau sur l'état du capital propre et un tableau des immobilisations.

En résumé :

- Plan comptable plus détaillé et harmonisé
- Compte de résultats à plusieurs niveaux
- Comptabilisation des immobilisations améliorée
- Etats financiers obligatoires, *Bilan, Compte de résultats, Compte des investissements, Tableau des flux de trésorerie.*
- Annexe aux comptes

4. Composantes du plan comptable

Le PCV, basé sur le MCH1-PCV, reposait sur trois composantes principales : le bilan, le compte de fonctionnement et le compte des investissements. En plus d'adopter un compte de résultats à deux niveaux, le MCH2 est complété par un tableau des flux de trésorerie et par une annexe très élargie.

Les composantes principales du nouveau modèle comptable MCH2 sont :

- le bilan (comptes);
- le compte de résultats à deux niveaux (résultat opérationnel budget et comptes – résultat extraordinaire compte);
- le compte des investissements (budget et comptes);
- le tableau des flux de trésorerie (comptes);

- l'annexe aux comptes (comptes).

Avec MCH2, les numéros de compte diffèrent par rapport au MCH1-PCV.

Ces changements nécessiteront un effort important, pour toutes et tous et demanderont une souplesse de jugement autant pour la Municipalité que pour le Conseil Communal.

Commentaires sur les comptes

021 Administration des finances et des contributions.

Ce groupe réuni les frais de fiduciaire, de perception des impôts et d'Office des poursuites

029. Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs

Ce groupe de comptes est destiné aux frais du Battoir.
Une partie de ces frais seront imputés aux services utilisateurs.

218. Accueil de jour.

Ces frais représentent l'UAPE de l'ASIOR CHF 69'000.00
Soit env. CHF 20'000.00 de plus que l'UAPE Lignerolle

Les frais du préscolaire sont imputés au 5790.3612.00 CHF 89'000.00
Soit env. CHF 20'000.00 de plus que les comptes 2023

219. Ecole obligatoire.

Ecoles et transports CHF 235'400.00
Soit env. CHF 25'000.00 de plus que les comptes 2023

350. Eglises et affaires religieuses

Participation à la rénovation de l'église catholique d'Orbe CHF 3'700.00

615. Routes communales.

6150.3141.00 des entretiens de route sont prévus pour CHF 50'000.00

Les groupes :

710.720.730.

Sont appelés financements spéciaux et doivent être financés par les taxes.
Avec l'entrée en fonction du MCH2, les résultats de ces comptes seront portés au bilan.
Les pertes ou bénéfices seront reportés d'année en année et devront s'équilibrer à terme.

En 2025, après les nombreux travaux effectués, nous achèterons l'eau de la Source Mercier CHF 2.90/m³ et la facturerons à CHF 3.25/m³, de manière à équilibrer le compte.
Le produit estimé à CHF 250.00 est porté en réserve au bilan par le biais du compte 7100.3510.00.

Le traitement des eaux usées présente un excédent de charges de CHF 25'300.00.
Cette perte est portée au bilan par le biais du compte 7200.4510.00.

La gestion des déchets souffre également d'un excédent de charges de CHF 10'490.00
qui doit être porté au bilan par le biais du compte 7300.4510.00.

Le déficit estimé du budget 2025 se trouve, de ce fait, amélioré de CHF 35'540.00.
Charges portées au bilan et non couvertes.

771. Protection de de l'environnement

Elaboration d'un plan d'action communal en faveur des chauves-souris, des martinets et
des hirondelles.

930. Péréquation financière et compensation des charges

La nouvelle péréquation (NPIV) entrera en vigueur au 1er janvier 2025.

Elle se présente en quatre parties.

Les chiffres portés au budget 2025 sont les chiffres transmis par le canton dans son
estimation des acomptes 2025.

La facture policière passera de env. CHF 37'000.00 en 2024 à CHF 68'000.00 en 2025.

9300.3621 : Participation à la cohésion sociale.

La nouvelle facture sociale est calculée sur une base de CHF 970.00/habitants.

9300.3622 : Compensation des charges particulières des villes.

Alimentation selon la population, soit CHF 460.00/habitant

Déficit des lignes de trafic urbain, soit CHF 117.00/habitant

9300.4622 : Péréquation des ressources.

Solidarité en fonction des capacités fiscales de la commune.

9300.4621 : Péréquation des besoins structurels.

Solidarité en fonction de la surface productive, de l'altitude et du nombre d'élèves par
habitant.

961. Intérêts

Avec le MCH2, les intérêts et frais de la dette ne sont plus ventilés.

CONCLUSION

La municipalité présente au Conseil communal un budget déficitaire. **L'excédent de charges pour 2025 est de CHF 35'816.00**, après avoir budgété pour CHF 71'600.00 d'amortissements obligatoires.

Devant les nombreux changements, le budget 2025 présente une année courante et prudente, sans entretien particulier (hormis des travaux à la Languetine largement subventionnés) et qui tient compte d'une grande augmentation des charges de prévoyance sociale, de scolarité et d'une nouvelle péréquation moins favorable.

En conclusion des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal,

- vu le préavis 03/24 concernant le budget 2025
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accepter le budget 2025 tel que présenté.

Approuvé en séance de Municipalité le 4 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Olivier Petermann

La secrétaire :

Nicole Steiner



Lignierolle 2025

Budget

Numéro	Titre du compte	2025	Budget 2025
0	Administration générale		-249'484.00
01	Législatif et exécutif		-75'385.00
011	Législatif		-10'200.00
0110	Législatif		-10'200.00
0110.3000.00	Salaires des autorités et commissions		9'000.00
0110.3130.00	Prestations de services de tiers		1'200.00
012	Exécutif		-65'185.00
0120	Exécutif		-65'185.00
0120.3000.00	Salaires des autorités et commissions		58'000.00
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		5'780.00
0120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		405.00
0120.3130.00	Prestations de services de tiers		1'000.00
02	Services généraux		-174'099.00
021	Administration des finances et des contributions		-16'000.00
0210	Administration des finances et des contributions		-16'000.00
0210.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.		4'000.00
0210.3137.00	Impôts, taxes et émoulements		12'000.00
022	Service administratif		-140'726.00
0220	Administration générale		-118'986.00
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		50'100.00
0220.3010.01	Remboursement IJM		-2'000.00
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		5'000.00
0220.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		1'500.00
0220.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		366.00
0220.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie		720.00
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel		1'500.00
0220.3100.00	Matériel de bureau		1'900.00
0220.3102.00	Imprimés, publications		5'800.00
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau		1'000.00
0220.3113.00	Matériel informatique		500.00
0220.3130.00	Prestations de services de tiers		25'600.00
0220.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.		5'000.00
0220.3134.00	Primes d'assurances choses		7'000.00
0220.3137.00	Impôts, taxes et émoulements		4'000.00
0220.3920.00	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation		12'000.00
0220.4210.00	Emoulements pour actes administratifs		500.00
0220.4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		500.00
0221	Contrôle des habitants		-21'740.00
0221.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		18'730.00
0221.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		1'868.00
0221.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		1'500.00
0221.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		137.00
0221.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie		305.00
0221.3130.00	Prestations de services de tiers		2'700.00
0221.4210.00	Emoulements pour actes administratifs		3'500.00
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs		-17'373.00
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs		-2'800.00
0290.3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA		6'500.00

Lignerolle 2025

Budget

Numéro	Titre du compte	2025	Budget 2025
0290.3130.00	Prestations de services de tiers		1'000.00
0290.3134.00	Primes d'assurances choses		3'800.00
0290.3140.00	Entretien des terrains		1'000.00
0290.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles		5'000.00
0290.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA		1'700.00
0290.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA, Battoir		4'000.00
0290.4920.00	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation		8'800.00
0291	Immeuble administratif		-14'573.00
0291.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		7'160.00
0291.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		714.00
0291.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		400.00
0291.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		55.00
0291.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie		94.00
0291.3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA		23'500.00
0291.3130.00	Prestations de services de tiers		1'000.00
0291.3134.00	Primes d'assurances choses		3'800.00
0291.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles		15'000.00
0291.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA		55'800.00
0291.4451.00	Revenus provenant de participations PA		26'650.00
0291.4470.00	Loyers des biens-fonds PA, appartements		52'800.00
0291.4470.01	Loyers des biens-fonds PA, salle villageoise		1'500.00
0291.4920.00	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation		12'000.00
1	Ordre et sécurité publics, défense		-91'691.00
11	Sécurité publique		-68'291.00
111	Police et sécurité publique		-68'291.00
1110	Police et sécurité publique		-68'291.00
1110.3611.00	Parts aux cantons et concordats		68'291.00
15	Service du feu		-14'400.00
150	Service du feu		-14'400.00
1500	Service du feu		-14'400.00
1500.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules		1'000.00
1500.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		13'400.00
16	Défense		-9'000.00
161	Défense militaire		-1'000.00
1610	Stands de tir		-1'000.00
1610.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles		1'000.00
162	Défense civile		-8'000.00
1620	Défense civile		-8'000.00
1620.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules		1'000.00
1620.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		7'000.00
2	Formation		-308'900.00
21	Scolarité obligatoire		-308'900.00
214	Écoles de musique		-4'500.00
2140	Écoles de musique		-4'500.00
2140.3611.00	Parts aux cantons et concordats		4'500.00
218	Accueil de jour		-69'000.00
2180	Accueil de jour		-69'000.00
2180.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		69'000.00

Lignerolle 2025

Budget

Numéro	Titre du compte	2025	Budget 2025
219	Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs		-235'400.00
2199	Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs		-235'400.00
2199.3130.00	Prestations de services de tiers, transport		55'400.00
2199.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales, primaire		127'000.00
2199.3612.01	Parts aux communes et associations intercommunales, secondaire		53'000.00
3	Culture, sport et loisirs, église		-50'960.00
34	Sport et loisirs		-33'460.00
342	Loisirs		-32'460.00
3420	Parcs et promenades		21'480.00
3420.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		2'150.00
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		1'200.00
3420.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		350.00
3420.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		280.00
3420.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie		2'000.00
3420.3130.00	Prestations de services de tiers		5'000.00
3420.3140.00	Entretien des terrains		-1'000.00
3429	Loisirs, non mentionné ailleurs		1'000.00
3429.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif		-17'500.00
35	Eglises et affaires religieuses		-17'500.00
350	Eglises et affaires religieuses		-17'500.00
3500	Eglises et affaires religieuses		2'500.00
3500.3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA		5'000.00
3500.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.		3'800.00
3500.3134.00	Primes d'assurances choses		2'000.00
3500.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles		3'700.00
3500.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		500.00
3500.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif		-94'000.00
5	Prevoyance sociale		-93'000.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile		-93'000.00
579	Assistance, non mentionné ailleurs		-93'000.00
5790	Administration des services sociaux		4'000.00
5790.3106.00	Matériel médical et de laboratoire		89'000.00
5790.3611.00	Parts aux cantons et concordats		-1'000.00
5790.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		-1'000.00
59	Prevoyance sociale, non mentionné ailleurs		1'000.00
592	Actions d'entraide dans le pays		-192'025.00
5920	Actions d'entraide dans le pays		-150'525.00
5920.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif		-150'525.00
6	Trafic et télécommunications		35'800.00
61	Circulation routière		3'600.00
615	Routes communales		1'970.00
6150	Routes communales		575.00
6150.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		580.00
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		4'000.00
6150.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		
6150.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		
6150.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie		
6150.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures		

Lignerolle 2025

Budget

Numéro	Titre du compte	2025	Budget 2025
6150.3120.00	Alimentation et élimination de biens-fonds, PA		5'500.00
6150.3130.00	Prestations de services de tiers		20'000.00
6150.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.		10'000.00
6150.3141.00	Entretien des routes		50'000.00
6150.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules		10'000.00
6150.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA, La Beste		2'700.00
6150.3300.01	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA, Centre et Haut du Village		3'100.00
6150.3300.02	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA, Montée du Village		4'200.00
6150.4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		1'500.00
62	Transports publics		-41'500.00
629	Transports publics, non mentionné ailleurs		-41'500.00
6290	Transports publics régionaux		-41'500.00
6290.3621.00	Péréquation financière et compensation des charges aux cantons et concordats		41'500.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire		-11'500.00
71	Approvisionnement en eau		
710	Approvisionnement en eau		
7100	Approvisionnement en eau		
7100.3101.00	Achat d'eau		168'500.00
7100.3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures		2'000.00
7100.3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil		4'000.00
7100.3510.00	Attributions aux financements spéciaux		250.00
7100.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		16'000.00
7100.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service		188'750.00
7100.4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		2'000.00
7100.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux		
72	Traitements des eaux usées		
720	Traitements des eaux usées		
7200	Traitements des eaux usées		
7200.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures		1'000.00
7200.3130.00	Prestations de services de tiers		4'000.00
7200.3143.00	Entretien d'autres travaux de génie civil		8'000.00
7200.3320.00	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA, route de l'Abergement		5'800.00
7200.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		78'500.00
7200.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service		72'000.00
7200.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux		25'300.00
73	Gestion des déchets		
730	Gestion des déchets		
7300	Gestion des déchets urbains		
7300.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		7'160.00
7300.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		715.00
7300.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		400.00
7300.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		115.00
7300.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnité journalière maladie		100.00
7300.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures		3'000.00
7300.3130.00	Prestations de services de tiers		49'000.00
7300.3510.00	Attributions aux financements spéciaux		
7300.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service		39'000.00
7300.4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		11'000.00

Lignerolle 2025

Budget

Numéro	Titre du compte	2025	Budget 2025
7300.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux		10'490.00
7301	Gestion des déchets non urbains, déchets carnés		
7301.3130.00	Prestations de services de tiers		
7301.4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		
77	Protection de l'environnement, autres		-3'500.00
771	Cimetières, crématoires		-3'500.00
7710	Cimetières, crématoires		
7710.3130.00	Prestations de services de tiers		2'500.00
7710.3149.00	Entretien d'autres immobilisations corporelles		1'000.00
79	Aménagement du territoire		-8'000.00
790	Aménagement du territoire		-8'000.00
7900	Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions		
7900.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.		5'000.00
7900.4210.00	Emoluments pour actes administratifs		1'000.00
7907	Instances régionales		
7907.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales		-4'000.00
8	Economie publique		4'000.00
81	Agriculture		-53'600.00
818	Economie alpestre		15'900.00
8180	Economie alpestre		15'900.00
8180.3130.00	Prestations de services de tiers		500.00
8180.3144.00	Entretien des bâtiment la Thiolle		5'000.00
8180.3144.01	Entretien des bâtiment la Jaccarde		2'000.00
8180.3144.02	Entretien des bâtiment la Languetine		15'000.00
8180.3144.03	Entretien des bâtiment la Bessonnaz		2'000.00
8180.4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		500.00
8180.4470.00	Fermege la Thiolle		17'000.00
8180.4470.01	Fermege la Jaccarde		6'440.00
8180.4470.02	Fermege la Languetine		7'980.00
8180.4470.03	Fermege la Bessonnaz		8'480.00
82	Sylviculture		-69'500.00
820	Sylviculture		-69'500.00
8200	Sylviculture		
8200.3130.00	Prestations de services de tiers		36'500.00
8200.3141.00	Entretien des routes		10'000.00
8200.3145.00	Entretien des forêts, alpages et vignes		80'000.00
8200.3145.01	Soins culturaux		15'000.00
8200.4250.00	Ventes		70'000.00
8200.4260.00	Remboursements de tiers et prestations de services		2'000.00
9	Finances et impôts		1'016'344.00
91	Impôts		865'200.00
910	Impôts		865'200.00
9100	Impôts		865'200.00
9100.3137.00	Impôts, taxes et émoluments		8'000.00
9100.3180.00	Réévaluations sur créances		
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives		10'000.00
9100.4000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques		780'000.00
9100.4002.00	Impôts à la source, personnes physiques		5'000.00

Lignerolle 2025

Budget

Numéro	Titre du compte	2025	Budget 2025
9100.4008.00	Impôts des personnes		2'200.00
9100.4010.00	Impôts sur les bénéfices, personnes morales		20'000.00
9100.4011.00	Impôts sur le capital, personnes morales		1'000.00
9100.4021.00	Impôts fonciers		50'000.00
9100.4023.00	Droits de mutation		10'000.00
9100.4024.00	Impôts sur les successions et donations		1'000.00
9100.4033.00	Impôts sur les chiens		4'000.00
9100.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		5'000.00
9100.4601.00	Parts aux revenus des cantons et concordats		5'000.00
93	Péréquation financière et compensation des charges		134'540.00
930	Péréquation financière et compensation des charges		134'540.00
9300	Péréquation financière et compensation des charges		134'540.00
9300.3621.00	Péréquation financière et compensation des charges aux cantons et concordats		448'366.00
9300.3622.00	Péréquation financière et compensation des charges aux communes		265'907.00
9300.4621.00	Péréquation financière et compensation des charges des cantons et concordats		165'656.00
9300.4622.00	Péréquation financière et compensation des charges des communes		683'157.00
95	Parts aux recettes, autres		
950	Parts aux recettes, autres		
9500	Parts aux recettes, autres		
9500.4120.00	Patentes et concessions, boissons et tabacs		
9500.4601.00	Parts aux revenus des cantons et concordats		
96	Administration de la fortune et de la dette		
961	Intérêts		
9610	Intérêts		
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers		
9610.3499.00	Autres charges financières		
9610.4400.00	Intérêts des liquidités		
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		
9610.4419.00	Autres gains sur patrimoine financier		
9610.4420.00	Dividendes		34'000.00
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs		
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs		
9690.3420.00	Acquisition et administration de capital, frais bancaires		
97	Redistributions		
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		
9710.4699.00	Redistributions, taxe CO2		
99	Postes non ventilables		
990	Postes non ventilables		
9900	Postes non ventilables		
9900.3894.00	Attributions à la réserve de politique budgétaire		
9900.4894.00	Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire		
999	Clôture		
9990	Clôture		
9990.9000.00	Excédent de revenus		
9990.9001.00	Excédent de charges		
	Total produits		2'341'403.00

Ligneroile 2025

Budget

Numéro	Titre du compte	2025	Budget 2025
	Total charges		2'377'219.00
	Total (Produits – Charges)		-35'816.00